

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : Mme Emmanuelle Payot (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 659/22 relatif au plan d'affectation « Bas du Grandsonnet », ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le plan et le règlement du plan d'affectation « Bas du Grandsonnet », la délimitation de la lisière légale et les modifications foncières y relatives.

Article deux : le plan d'affectation « Bas du Grandsonnet » entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département compétent, sa signature étant réservée.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich